

Réseau Ferré de France (RFF)



Photos F. JUSSYK, F. NOWICKI

Projet de Ligne à Grande Vitesse Rhin-Rhône : Etude d'impacts sur l'avifaune (Lot A)

Résumé

*Agnès BAULE
Frédéric JUSSYK*

Mars 2004

Présentation

Le diagnostic des études avifaunistiques de l'Etude d'Avant Projet Détaillé de la branche Est de la LGV Rhin-Rhône a été réalisé sur une saison complète en 2003 et 2004. Cette étude, qui porte en tranche ferme sur un fuseau de 140 km de long entre Auxonne (21) et Petit-Croix (68), a été divisée en trois tronçons correspondant chacun à un lot d'attribution. Le tronçon étudié par Alisea porte sur un fuseau de 70 km pour 500 m de large (bande DUP) entre Chevroz (25) et Genlis (21).

Dans l'objectif d'obtenir une cohérence entre les prestataires sur l'ensemble du fuseau et de manière également à pouvoir comparer les résultats obtenus par chacun des bureaux d'études attributaires, le maître d'ouvrage Réseau Ferré de France a choisi d'harmoniser la méthodologie à utiliser.

Le diagnostic

Méthodologie

La méthodologie repose sur la réalisation d'Indice Ponctuel d'Abondance (environ 1/km) complété par des Indices Kilométriques d'Abondance et des observations nocturnes.

Les habitats ont été hiérarchisés selon une grille multicritère.

La hiérarchisation se base sur les paramètres suivants :

- l'Indice Ponctuel d'Abondance de chaque espèce par milieu homogène,
- Le statut des espèces fondé sur plusieurs variables (liste rouge des espèces menacées en France, liste orange des espèces vulnérables en France, liste bleue des espèces à surveiller en France, l'inscription à l'Annexe I de la Directive « oiseaux », le statut de protection des espèces)

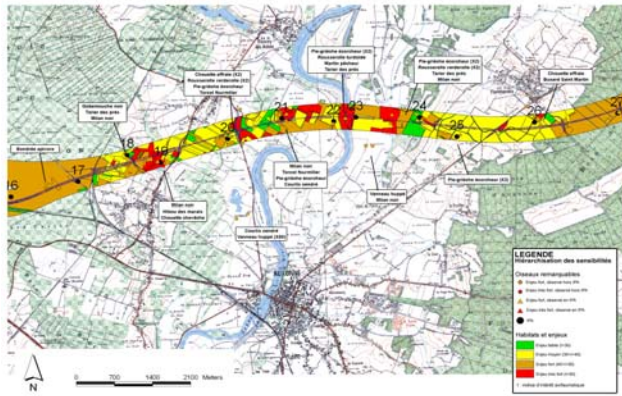
L'objectif final est de déterminer un indice d'intérêt avifaunistique par milieu afin de pouvoir hiérarchiser les milieux entre eux.

Hiérarchisation des habitats

L'obtention d'un indice par habitat permet ainsi de hiérarchiser facilement les différents habitats entre eux. Cette hiérarchisation fait référence à des classes de valeurs dont les limites sont définies en fonction de l'ensemble des résultats obtenus par les titulaires sur l'ensemble du fuseau d'étude. Des mises au point entre les bureaux d'études, le Centre d'Etudes Techniques de l'Equipement (CETE) de l'Est (Assistance à maîtrise d'ouvrage) et Réseau Ferré de France (RFF) ont donc été nécessaires.

Les habitats ainsi hiérarchisés sont repris sous forme cartographique, à l'aide d'un SIG (Arcview). Toutes les données de terrain ont été saisies dans la base de données SIG. Les limites exactes des unités homogènes y sont précisément déterminées en fonction de la carte phytosociologique réalisée par un autre bureau d'études (lot Végétation).

Cette carte comporte la localisation des principales espèces patrimoniales recensées sur l'aire d'étude. Elle permet la réalisation d'une carte de synthèse des enjeux sur la base de 4 niveaux (très fort à faible).



Exemple de carte de hiérarchisation

Alouette Lulu (Photo F.JUSSYK)

Les impacts

Les impacts ont été évalués à partir de ce diagnostic avifaunistique et du profil en long de la ligne. L'impact est évalué :

- à l'échelle de chaque espèce d'enjeu patrimonial en fonction du profil en long et du comportement de l'espèce.
- à l'échelle des habitats remarquables

Les impacts et mesures compensatoires ont été évalués à l'échelle de la bande DUP pour les espèces à petites aires et à une échelle plus grande (vallée, massif forestier) pour d'autres espèces à grandes aires.

Les mesures compensatoires

Le rétablissement et l'amélioration des biotopes sont difficiles à réaliser à grande échelle du fait de la faible emprise ferroviaire de part et d'autre de la voie. D'autre part, les futurs remembrements liés au projet de Ligne à Grande Vitesse (LGV) risquent d'induire des impacts beaucoup plus forts à l'échelle de la commune voire intercommunale. Bien souvent les grands projets sont l'opportunité de réorganiser le parcellaire agricole et les zones à enjeux environnementaux forts doivent être intégrées à l'étude d'aménagement foncier.

L'acquisition de sites d'intérêt très fort sur la bande DUP et/ou à proximité et la rétrocession à un organisme gestionnaire sont donc étudiées afin de garantir leur pérennité.

Plusieurs sites remarquables ont été identifiés et les coûts d'acquisition et de gestion ont été évalués. Le Maître d'œuvre (SETEC) et le maître d'ouvrage (RFF) vont étudier ces propositions et entreprendre des négociations et partenariats avec les propriétaires et gestionnaires.

Des mises au point entre les bureaux d'études étudiant le même tronçon sur d'autres thématiques (végétation, insectes, grande faune...), l'assistance à maîtrise d'ouvrage et RFF ont été réalisées afin de proposer des mesures cohérentes.